Tarifs de scolarité 2027–2028

Le chef d'établissement,

Verneuil-sur-Seine, le 17 novembre 2026

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les tarifs applicables pour l'année scolaire du 1er septembre 2027 au 31 août 2028, concernant le lycée américain de Notre-Dame « Les Oiseaux » – NDIHS.

Frais annuels

Frais de scolarité et d'hébergement (si applicable)	Grade 10	Grade 11	Grade 12
Élève demi-pensionnaire externe	21 820 €	22 160 €	22 500 €
Élève pensionnaire interne (du lundi au vendredi)*	28 680 €	29 030 €	29 370 €

Frais semestriels

Frais de scolarité et d'hébergement (si applicable)	Grade 10	Grade 11	Grade 12
Élève demi-pensionnaire externe	12 140 €	12 470 €	12 800 €
Élève pensionnaire interne (du lundi au vendredi)*	15 690 €	16 030 €	16 360 €

* Internat hebdomadaire (5 jours, pension complète) : comprend le petit-déjeuner, le déjeuner, le goûter et le dîner les jours de semaine, à l'exception du vendredi soir. Les dortoirs sont fermés pendant les vacances scolaires.

Inclus dans les frais

- Frais de scolarité et location des manuels scolaires.
- Déjeuners scolaires les jours de semaine.
- Assurance scolaire collective de l'établissement.

Non inclus dans les frais – Contributions obligatoires

• Frais scolaires divers : 920 € par an ou 460 € par semestre (fournitures et services pédagogiques, tests standardisés, frais de laboratoire et d'informatique, abonnements documentaires et certaines sorties pédagogiques).
• Location d'iPad : obligatoire, 150 € par semestre.

Autres frais non inclus

• Examens AP, le cas échéant.
• Voyages scolaires et sorties facultatives non compris dans les frais scolaires divers.
• Autres activités ou prestations facultatives non expressément incluses dans les frais ci-dessus.

Conditions de paiement

• Un acompte de 2 000 € est dû immédiatement après l'admission.
• Le solde restant dû est à régler mensuellement à partir du 15 septembre de l'année scolaire en cours. Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement.

Les nouvelles familles souhaitant opter pour le paiement par prélèvement doivent joindre au dossier d'inscription l'autorisation de prélèvement dûment complétée, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire. Pour les familles ayant déjà un compte dans notre établissement, le mode de règlement de l'année précédente est reconduit. Toute demande de modification doit être adressée par écrit au service comptabilité avant le 1er septembre.

Le mandat de prélèvement SEPA est téléchargeable sur le site de l'établissement : www.ndoverneuil.com.

Toute modification des coordonnées bancaires en cours d'année doit être signalée avant le 20 du mois ; elle prendra effet le mois suivant. En cas de rejets répétés, le prélèvement pourra être annulé.

Les règlements par chèque ou par tout autre moyen accepté par l'établissement s'effectuent trimestriellement ou semestriellement, selon l'échéancier figurant sur la facture annuelle. L'établissement pourra engager les démarches nécessaires au recouvrement des sommes impayées et se réserve le droit de ne pas réinscrire un élève en cas d'impayés. Les frais bancaires liés aux rejets de chèque seront facturés aux familles concernées.

Guillaume LESAGE
Chef d'établissement coordonnateur

ASSOCIATION NOTRE-DAME DE VERNEUIL
"Les Oiseaux"
106, Grande Rue - 78480 VERNEUIL SUR SEINE